L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 6 MARS 1891.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A LOUER—Une belle maison de résidence et magasin, installations pour "dry goods" et chaussures, ou n'importe quel autre genre d'affaires, coin Bienville et Johnson. S'adresser sur les lieux. 5 mars—7f

DEMANDES.

ON demande—Un forgeron en ajusteur au No 73 rue Anne. 5 mars—1sem

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français industrieux et bien recommandé, pouvant se rendre utile à tout, demande emploi à $15 par mois, dans une famille ou une institution. Louis Muller, 666 Bagatelle. 3 mars—7f

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

Joel B. Wolfe vs Philip Thompson.

—No 11,964.—

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MARDI, dixième jour de mars 1891, à midi, au local No 205 rue Huitième, dans cette ville, la propriété ci-dessous décrite, savoir :

Un lot de meubles de maison, une (1) barouche, un (1) buggy, lot de harnais, quatre (4) chevreuils appréciables.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 27me jour de février 1891.
J. B. DONNALLY,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

27 fév—27—4 9 10 mars

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Herman Horfeld.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,790—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Aline Horfeld, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

6 mars—6 11 15

Succession de Célestine Génois, veuve Joseph Soniat du Fossat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,249—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Célestine Soniat du Fossat, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 mars—3 8 12

Succession de Max Stein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,801—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par W. J. Behan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

28 fév—28—mars 5 8

Succession de Mme Mary J. Pulnto, femme de Manuel Pulnto.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,259.—Division D—Attendu que Manuel Pulnto a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary J. Pulnto, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

27 fév—27—mars 4 8

Succession de Herman Curtius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,792—Division E—Attendu que Mlle Caroline H. Curtius a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Herman Curtius, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.

27 fév—mars 4 8

Succession de H. N. Siebrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,977—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Maria Siebrecht, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

27 fév—27—4 8 mars

Succession de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,270—Division E.—Attendu que Mme Ada Henry, veuve de feu John Henry, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu John Henry, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 fév—26—3 7 mars

Succession de William C. Watkins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,851.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Kate M. Watkins, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 fév—26—3 7 mars

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,271—Division "B"—Léon Dalcour vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Léon Dalcour soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant O. Morel, Esq. notaire, en son bureau, No 9 rue Carondelet, en cette ville, le JEUDI, 12me jour de mars 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire de ses dettes et obligations et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1891.
(Signé:) FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
1er mars—1 7 12

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,519—Division A.—Ordre de Cour.—L. C. Nick vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers de Louis C. Nick, insolvable, soit par le présent convoquée et tenue pardevant Ernest Commagère, notaire, en son bureau, No 1,152 rue Magasin, en cette ville, le SAMEDI, 28me jour de mars 1891, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit insolvable, nommer un syndic, voter sur son application pour être déchargé et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1891.
(Signé) THOS C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 fév—5f au 28 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 32,014—Gustave Schlesinger (individuellement) et comme membre de la raison sociale Gustave Schlesinger & Co et la dite raison sociale vs leurs créanciers. Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite par Gustave Schlesinger individuellement et comme membre de la raison sociale de Gustave Schlesinger & Co. et de la dite raison sociale soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers; il est de plus ordonné qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. Voorhies, notaire, commençant JEUDI, 5 mars 1891, à 11 heures A. M., que F. B Thomas, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 jan—27—18 fév—mars 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,029—Division B—Brice Sembre vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Brice Sembre soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, notaire, en son bureau, No 138 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 6me jour de mars 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que Geo C. Preot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1891.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
20 jan—20—19 fév—6 mars

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 5 MARS—CLASSE No 153
Tirage de 4 heures P. M.

17	4	42	25	10	39	20	31	46	68	67	5

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 5 mars 1891—4 heures P. M.
J. A. A. BOUSSEAU.
W. P. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

[signatures]

Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R M. WALMSLEY, Prest La.Nat.Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 17 MARS 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de...	100,000,	....	100,000
1 Lot de...	50,000,	....	50,000
1 Lot de...	25,000,	....	25,000
2 Lots de...	10,000,	....	20,000
5 Lots de...	5,000,	....	25,000
25 Lots de...	1,000,	....	25,000
100 Lots de...	500	....	50,000
200 Lots de...	300,	....	60,000
500 Lots de...	200,	....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de... $500,	soit......	$50,000
100 Lots de... $300,	......	30,000
100 Lots de... $200,	......	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit......	$99,900
999 Lots de $100,	......	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquel'es nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

Comme les billets de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane sont préparés avec grand soin et toute l'attention donnée au détail, les contrefacteurs ont à porter la signature de feu M. A. Dauphin jusqu'à ce que d'autres soient gravés avec la signature de son nouveau président, Paul Conrad.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance des lots annoncés.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes importantes par le shérif civil de propriétés de valeur dans les Deuxième, Quatrième et Sixième Districts, situées dans le carré d'îlet borné par les rues St-Charles, Washington, Conery et Prytanès.

La bâtisse 44 et 46 rue Dauphine.

La propriété au coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, carré d'îlet borné par les rues Chartres et St-Louis.

Sept propriétés de valeur dans le carré d'îlet borné par les rues Toledano, Constance, Magasin et l'avenue de la Louisiane.

Et dans le carré d'îlet borné par les rues Magasin, Camp, Toledano et l'avenue de la Louisiane.

Ce magnifique magasin avec maison de résidence au coin des rues Magasin et Jackson, dans le carré d'îlet borné par les rues Camp et Joséphine.

Aussi, les propriétés dans le carré d'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, et Camp, Chestnut, Huitième et Neuvième.

Le tout consistant en plus grande partie de maisons de résidence et de magasins; et aussi de quelques terrains vacants, dans de bons quartiers, se louant toujours très bien.

Plans exposés à la Bourse

John T. Hardie vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,523.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite le tout ensemble et séparément les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

1° **Neuf certains terrains**, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Charles, avenue Washington, Conery et Prytanès, désignés par les Nos de 38 à 46 inclusivement, comme plan de H. Moellhausen, voyer, en date du 28 décembre 1844 déposé au bureau de D. I. Ricardo, ancien notaire, comme le plan 3, et mesurant comme suit: le terrain 38 mesure vingt pieds de façade rue Conery, sur une profondeur de cent pieds, plus ou moins. Le terrain 39 a trente pieds sept pouces et une ligne de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur. Les terrains 40 et 41 mesurent, chacun, trente pieds sept pouces et deux lignes de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur. Le terrain 42 forme le coin des rues Conery et Prytanès, et mesure trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytanès. Le terrain No 43 forme le coin de l'avenue Washington et de la rue Prytanès, et mesure trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytanès. Les terrains 44 et 45 mesurent chacun, trente pieds sept pouces et deux lignes de façade à l'avenue Washington sur cent pieds de profondeur; et le terrain 46 mesure trente pieds, sept pouces et une ligne de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur, le tout mesure américaine.

2° **Un certain terrain ou morceau de terre** situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Douane, et mesurant quarante-trois pieds et deux pouces de façade rue Dauphine sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur; les bâtisses qui s'y trouvent portent les numéros municipaux 44 et 46 rue Dauphine.

3° **Un certain morceau ou portion de terre** situé dans le 2me District, carré d'îlet borné par les rues Conti, Chartres, St Louis et le Passage de la Bourse; il forme le coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, mesurant, plus ou moins, dix-sept pieds de façade rue Conti sur une profondeur et façade Passage de la Bourse, de cinquante-cinq pieds.

Les améliorations qui y sont consistent de cette bâtisse en briques à quatre étages, solidement bâtie, connue comme le No 47 rue Conti, maintenant occupée comme café avec un bon loyer.

4° **Six certains terrains** situés dans le 6ème district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Toledano, Constance et Magasin et l'Avenue de la Louisiane désignés par les Nos de 7 à 12 inclusivement et mesurant, chacun, trente-un pieds dix pouces de façade à l'avenue de la Louisiane, sur cent vingt-huit pieds de profondeur. Le terrain No 7 formant le coin de la rue Constance et de l'Avenue de la Louisiane

Les améliorations consistent de ces six cottages désirables connus comme Nos 123, 125, 127, 129, 131 et 133 avenue de la Louisiane.

5° **Deux certains terrains** situés dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite en quatrième lieu, désignés par les Nos 17 et 18 se touchant, et mesurant, chacun, trente deux pieds de façade rue Magasin, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds deux pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de cette grande bâtisse en bois à deux étages connue comme les Nos 908 et 908 1/2 rue Magasin.

6° **Trois certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Camp, Toledano et l'avenue de la Louisiane, et mesurant quatre-vingt-dix-neuf pieds de profondeur.

Les dits lots désignés comme lots Nos 10, 11 et 12 et mesurent chacun trente-deux pieds quatre pouces de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses sur le lot No 10 consistant du joli cottage No 159 avenue de la Louisiane.

Le lot No 11 ayant seulement un petit hangar.

Les bâtisses sur le lot No 12 consistant du cottage désirable à un étage, avec bâtisse dans le fond à deux étages, etc., No 161 avenue de la Louisiane.

7° **Trois certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Toledano, Magasin et Camp, et désignés par les Nos 4, 5 et 6, et mesurent comme suit: le terrain 4, trente-deux pieds de façade rue Magasin, sur cent-soixante-un pieds huit pouces de profondeur, le tout plus ou moins et les terrains 5 et 6 mesurent, chacun, trente-deux pieds de façade rue Magasin, sur cent seize pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les bâtisses sur les lots Nos 4 et 5 consistant de ses beaux cottages Nos 905 et 907 rue Magasins, et les bâtisses sur le lot No 6 de ce magnifique cottage à un étage, avec bâtisse dans le fond à deux étages, connu comme No 909 rue Magasins.

Ces propriétés seront vendues conformément aux mesures données sur les plans devant être exposés à la Bourse et devant être entièrement expliquées par le shérif au moment de la mise en vente.

8° **Deux terrains**, situés dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magasin, Jackson Camp et Joséphine, désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan de L'Isle, en date du 4 novembre 1869, déposé comme plan B, en l'étude de T. Guyol, notaire; les dits terrains se touchent, et mesurent, chacun, comme suit: le terrain No 4, soixante quatorze pieds dix pouces et une ligne de façade rue Magasine, sur cent vingt pieds quatre pouces de profondeur. Le terrain 5 a vingt cinq pieds de façade rue Magasine, sur cent vingt pieds quatre pouces de profondeur. Les dits terrains étant bornés à l'arrière par une allée large de cinq pieds, ouvrant rue Jackson, commune à ces deux terrains et à d'autres les touchant et forme le coin des rues Magasine et Jackson.

Les bâtisses et améliorations sur la dite propriété consistant de ces grands magasins solidement construits Nos 637, 639, 641, 643 et 645 rue Magasins, coin Jackson, et anciennement connus comme le Upper City Hotel.

9° **Quatre certains terrains** situés dans le dit quatrième district, dans le carré d'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, désignés par les Nos 17, 18, 19 et 20, sur un plan de Moelhausen, voyer, le 4 mai 1844, et déposé pour référence en l'étude de L. Hermann, ancien notaire, et mesurant conformément au plan. Les dits terrains 17 et 18, chacun, trente-un pieds onze pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles; et les terrains 19 et 20, chacun, trente-deux pieds de façade rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 20 forme le coin des rues Huitième et Chestnut.

Les bâtisses et améliorations sur cette propriété forment cette très attrayante et désirable résidence, connue comme No 205 rue Huitième, avec de beaux jardins et terrains; étant une des plus belles propriétés du Quatrième District.

10° **Cinq certains terrains** situés dans le 4me District, carré d'îlet borné par les rues Camps, Chestnut, Huitième et Neuvième, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, et les terrains 1 et 2, se touchent, et mesurent chacun, trente-deux pieds de façade, rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur; et les terrains 3, 4 et 5 se touchent et les terrains ci-dessus mesurent chacun, trente-un pieds onze pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur. Le terrain No 1 forme le coin des rues Chestnut et Huitième.

Ces lots, avec les hangars, écuries, etc., qui s'y trouvent, sont situés dans un voisinage très désirable.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 fév—11 18 25—3 10 14 mars

Succession de Jacques Barrère.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,081—Division A.—Attendu que Mme Vve Jacques Barrère a présenté une pétition à la cour afin d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Jacques Barrère décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 fév—20 26—mars 1

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de billets, etc.

Stewart Brothers et compagnie vs. W. S. Frierson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,411—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain billet à ordre daté Amite le 14 février 1890, tiré par N. B. Morgan, à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de soixante-dix ($70) piastres payable six mois après date avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté Amite le 14 février 1890, tiré par John Laing à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de vingt-sept piastres quarante cents [$27 40], payable six mois après date avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté Amite City le 15 février 1890, tiré par D. S. Glascock à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de seize piastres cinquante trois cents [$16.53] payable soixante jours après date avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté Amite le 15 février 1890, tiré par John Jones à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de cent cinquante [$150.00] piastres payable sept mois après date avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre, daté Amite, le 5 février 1890, tiré par E. L. Clark à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson, pour la somme de cinquante-sept piastres et cinquante cents [$57 50], payable six mois après date, avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté Amite le 16 février 1890 tiré par James Rogers à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson, pour la somme de soixante-neuf piastres [$69], payable six mois après date, avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté Amite, le 22 février 1890, tiré par Lewis Amos à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de quatre-vingt-cinq [$85] piastres payable six mois après date, avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité, jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre, daté Amite, 22 février 1890, tiré par J. S. Jenkins, à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson, pour la somme de cent quinze [$115] piastres payable sept mois après date, avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté, Amite 23 février 1890, tiré par David Hughes à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de quarante piastres vingt-cinq cents ($40 25) payable sept mois après date avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté, Amite City 1 avril 1890, tiré par M. B. Harvis à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de cinquante et une ($51 00) piastres payable six mois après date avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté Amite City, Lne., 22 mai 1890, tiré par S. W. Shamway, à l'ordre de W. S. Frier on et endossé par W. S. Frierson, pour la somme de cent ($100) piastres, payable douze mois après date, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de date jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté Amite, 30 mai 1890, tiré par James Hradon à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de trente ($30) piastres, payable trois mois après date

Un certain billet à ordre daté Amite City, Lne., 9 juin 1890, tiré par E. L. Chapman à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de cinquante-cinq piastres vingt cents ($55 20) payable trois mois après date, avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité.

Un certain billet à ordre daté Amite, La, 23 juin 1890, tiré par Lewis Amos à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson, pour la somme de trente-cinq piastres et soixante-quinze cents [$35 75] payable cinq mois après date avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité.

Un certain billet à ordre daté le 24 juin 1890, tiré par J. W. Lastting à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson, pour la somme de quatre-vingt-quinze piastres ($95) payable cinq mois après date avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité.

Un certain billet à ordre daté Amite City, La, 25 juin 1890, tiré par Wm H. Garland à son propre ordre et par lui endossé et aussi endossé par W. S. Frierson, pour la somme de trois cents [$300] piastres payable le ou avant le 1er jour de janvier 1891 avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité.

Un certain billet à ordre daté Amite City, La, le 6 novembre 1890, tiré par J. D. Cunningham à l'ordre de W. S. Frierson et endossé à l'ordre de Stewart Brothers & Company par W. S. Frierson, pour la somme de cent ($100) piastres payable douze mois après date.

Un cer ain billet à ordre daté Amite City, La le 17 novembre, 1890, tiré par George Flackney, à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de cent piastres [$100], payable le 17 novembre 1891, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de date jusqu'à parfait paiement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
24 fév—24 28—mars 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

William Pinckard & Co. vs. Scott McGehee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un ordre signé le 20 février 1891, basé sur la pétition de Wright Schaumberg, syndic, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le neuvième indivis et le un-cinquantequatrième intérêt indivis de Scott McGehee dans:

Un certain morceau de terre composé de 643 acres, section 67, Township 1, Range 1 est, paroisse Est Feliciana, connu populairement comme le "Holloway Place."

2° L'intérêt du dit Scott McGehee dans un fonds-bénéfice non distribué, laissé par testament de A. E. McGehee à sa garde-malade Eliza Fisher, pour être distribué à la mort de dit Fisher—si le fonds bénéfice existe alors—et supposé être maintenant entre les mains de J. Burrus McGehee, exécuteur, etc

(Le fonds bénéfice s'élève à $7,500, dont le dit Scott McGehee a un 1/9 intérêt indivis à la mort du dit Fisher.)

3° Un lot de comptes ouverts, etc., dus au dit Scott McGehee, d'après une liste enregistrée

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 fév—23—mars 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Donovan vs. Athanase Uligère.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,824—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

La moitié d'intérêt indivise du défendeur, Athanase Uigère, dans les salons de barbe connus comme "The St-Charles Hotel and Hôtel Royal Barber Shops". Le salon de barbe "St-Charles Hotel" est situé au premier à l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, et le salon de barbe "Hôtel Royal" est situé sur la rue St-Louis, entre Chartres et Royale.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—24 28—mars 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean B. Lafon vs Dennis Brady.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,911—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, étant le lot No 12 de l'îlet No 428, borné par les rues Baronne, Carondelet, Delachaise et Foucher. Le dit lot forme l'encoignure des rues Baronne et Foucher et mesure trente-un pieds quatre pouces de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—24—mars 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizen's Bank of Louisiana vs. Mme Felicity Patrick et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,986.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 14 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot numéro "trois", dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Levée, Espagnol et Victoire, sur un plan fait par Allou d'Hémécourt, ingénieur civil, en date du 17 janvier 1851, le dit lot mesure au pied américain cinquante pieds 3 pouces de face à la rue Mandeville sur soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances et les droits, voies servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou qui en que que se en dépendant.

Ensemble avec quarante-huit actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaintif, soit la somme de trois cent quatorze piastres, montant du prêt sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt sur la dite somme, à partir du 1er juin 1879, et une autre somme de huit cent soixante-quatre piastres, montant des contributions sur les dites actions du fonds capital; avec huit pour cent d'intérêt par an sur chaque appel au jour de sa maturité, c'est-à-dire du 1er décembre de chaque année, de 1881 à 1889 inclusivement, et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette de fonds capital hypothéqué non encore dûe, mais sujet à être demandé d'après la charte et les lois de la banque, à savoir: la somme de trois mille quatre cent cinquante-six piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte et ses lois; et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 fév—9 16 23 mars 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs M. F. Scruchon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,278—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La cent trente-neuvième, cent quatre-vingt-douzième [139/192] partie de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Huit certains lots de terre se touchant, situés dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Marais, Conti, Tremé et St Louis, les dits lots de terre sont désignés par les numéros 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 20 du dit îlet, d'après un plan dressé le 27 novembre 1875, par Louis H. Pilié, député voyer de la ville et annexé pour référence, à un acte hypothécaire en faveur de H. F. Fuereken en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane passé pardevant Félix Grima, notaire en cette ville le 21 décembre 1875 et mesurant chacun, conformément au dit plan, comme suit: à savoir:

Le dit lot No 11, mesure vingt un pieds trois pouces de face à la rue St-Louis, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt-huit pieds huit pouces et un tiers lignes sur le côté vers la rue Tremé et cent vingt-huit pieds sept pouces quatre et deux tiers lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro douze. Le dit lot numéro douze forme l'encoignure des rues St Louis et Marais et mesure vingt-un pieds huit pouces de face à la dite rue St-Louis, sur une profondeur de soixante-dix pieds et de face à la dite rue Marais. Le dit lot No 13 forme l'encoignure des rues Conti et Marais et mesure vingt-un pieds huit pouces de face à la rue Conti la même largeur dans le fond sur une allée s'étendant de la rue Marais à la rue Tremé qui figure sur le dit plan sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces de face à la rue Marais et cent vingt huit pieds sept pouces et deux tiers lignes sur le côté du lot No 14. Le dit lot No 14 touche au lot No 13 et mesure vingt un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti, même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces quatre et 2/3 lignes sur le côté du lot No 13, et cent vingt huit pieds huit pouces et une 1/3 ligne sur le côté du lot No 15. Le dit lot No 15 touche au lot No 14 et mesure vingt-un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti, la même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite sur une profondeur de cent vingt-huit pieds huit pouces et une 1/3 ligne sur le côté du lot No 14 et cent vingt-huit pieds huit pouces et six lignes sur le côté du lot No 16. Le dit lot No 16 touche au lot No 15, et mesure vingt un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti et la même largeur, dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite sur une profondeur de cent vingt-huit pieds huit pouces et six lignes sur le côté du lot No 15 et cent vingt-huit pieds neuf pouces deux 2/3 lignes sur le côté du lot No 17. Le dit lot No 17 touche au lot No 16 et mesure vingt-un pieds trois pouces de face à la rue Conti et la même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite, sur une profondeur de cent vingt pieds neuf pouces deux 2/3 lignes sur le côté du dit lot No 16 et cent vingt-huit pieds neuf pouces sept 1/2 lignes sur le côté vers la rue Tremé, et le dit lot No 20 étant immédiatement dans le fond du lot ci-dessus décrit No 12 et séparé par une allée-passage figurant sur le dit plan mesurant vingt-et-un pieds huit pouces de face à la dite allée ci-dessus décrite, contient de la rue Marais à la rue Tremé, sur une profondeur de cinquante pieds et face à la dite rue Marais. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les lots de terre ci-dessus décrits, et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent. Ensemble avec quatre cents quatre-vingt-sept actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées.

Saisie dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant, une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit quatre mille sept cent quarante-six dollars avec 10 0/0 d'intérêt par an sur $1874 de cette somme à partir du 1er août 1882 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $956 de la somme à partir du 1er décembre 1881, le même intérêt sur un semblable montant à partir du 1er décembre 1883; et le même intérêt sur une semblable somme à partir du 1er décembre 1884. Et les frais et dépens du procès et de la vente, ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. En outre, l'acquéreur assumera le reste de la dette du fonds capital hypothécaire pour les 487 actions sujettes à être réclamées en vertu de la charte et des lois de la banque, savoir: la somme de $47,900. L'acquéreur devra aussi assumer toutes les obligations d'un actionnaire de la banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte et de ses règlements; et le reste, s'il y en avait, du prix d'adjudication, à comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
3mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Martin A. Flood vs Louise Hollins & als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Division A.—No 31,458.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 16 février 1891 et signé le 23 février 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le LUNDI 30 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette banlieue connue comme Barthélemy, borné par les rues St Patrick, St-David, L. F. Foucher et désigné comme îlet No quatre-vingt quatorze sur un plan dressé par Nimegar, le 24 janvier 1854 et déposé pour référence à l'étude d'Achille Chiapella, alors notaire en cette ville. Le dit îlet de terre est divisé en dix-huit lots, numérotés de un à dix-huit inclusivement mesure au pied américain, deux-cent quatre-vingt-dix-neuf pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Edmund, quatre-vingt-dix-neuf pieds quatre pouces et une lignes sur la ligne de la propriété Foucher et deux-cent quarante neuf pieds dix pouces de face à la rue St David et deux-cent-cinquante pieds et cinq pouces de face à la rue St Patrick.

Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—mars 3 10 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété dans le 6me District.

Harry H. Hall vs Samuel Mullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 31,88[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril 1891, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magasin, Robert, Constance et Upperline et composé de tout le lot No 21 et d'une portion des lots Nos 24 et 25 sur un plan du dit îlet déposé à l'étude de Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, comme plan No 72, conformément au dit plan le dit lot No 21 mesure trente pieds de face à la rue Magasin sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles et les portions des lots Nos 24 et 25, ici saisis mesurent chacun trente pieds de face à la rue Robert, sur une profondeur pour le lot No 24 de soixante pieds et pour le lot No 25 de quatre vingt dix pieds tous deux entre lignes parallèles, les dits lots Nos 24 et 25 se touchant.

Acquis par le défendeur par achat du plaintif d'après un acte fait pardevant George C. Preot, notaire, daté le 8 juillet 1889.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du plaintif, soit la somme de cinq cents piastres avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir du 8 juillet 1889 jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant principal et intérêt, les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur devant assumer jusqu'à concurrence de son enchère le paiement d'un billet à ordre de $500 tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, portant hypothèque concurremment avec la réclamation du plaintif, daté le 8 juillet 1889 et payable deux ans après sa date avec intérêt au taux de 8 0/0 par an du 8 juillet 1889 jusqu'à parfait paiement, d'après acte passé pardevant le dit notaire, daté le 8 juillet 1889.

3° Et la balance du prix de l'adjudication comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
2 mars—2 9 16 23 30—4 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.
UNE RARE OCCASION.

Vente par le Shérif Civil de la vente de bien construite bâtisse en briques à trois étages, formant le coin sud-ouest des rues Tchoupitoulas et Commune, actuellement occupée par MM. Jaeger et De Paso, comme les magasins portant les Nos 9, 11, 13 rue Tchoupitoulas, située dans la partie la plus commerçante des affaires de gros de la ville, facilement louée à de bons prix—Magasins facilement subdivisibles à peu de frais.

Plans exposés à la Bourse.

B. C. McCan vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,991—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commune, Gravier et Magasine, désigné par la lettre A, sur un plan de De Pouilly, daté le 8 septembre 1865, déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire, sur un plan 38, et mesurant soixante-deux pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur cent neuf pieds de profondeur et de façade rue Commune; quarante trois pieds de largeur sur la limite intérieure; de là il s'étend de quatre pieds six pouces de profondeur, vers la rue Tchoupitoulas, puis six pieds vers la rue Gravier, et de là, deux pieds neuf pouces vers la rue Tchoupitoulas; et de là treize pieds de largeur vers la rue Gravier, et de là, cent huit pieds, sept pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 fév—2 9 16 23—mars 2 7

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans.
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lames double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont vérifiablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité.
30 mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage charmant pour résidence.

Coin de l'Avenue Henry Clay et de la rue Benjamin.

A un îlet seulement de l'Avenue St-Charles.

Terrain élevé. Voisinage qui s'améliore.

Succession de Léona M. Junonville, décédée.

A 3 ans de crédit.—6 0/0 d'intérêt.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre les rues Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 16 février 1891, Dossier No 31,367, pour compte de la succession de Léona M. Junonville, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, étant dans l'îlet No 68, borné par l'avenue Henry Clay, les rues Benjamin, Webster et Hurst, laquelle dite portion de terre contient six lots, et mesure ensemble 164 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Henry Clay, environ la même largeur dans le fond, avec une profondeur et une façade sur la rue Benjamin de 117 pieds 8 pouces, et 120 pieds sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Hurst, tous, plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations comprennent un cottage élevé en bois et recouvert en ardoises, sur fondations en briques, et ayant un corridor de 8 pieds sur 40 pieds, et quelque 7 chambres ou plus, au rez-de-chaussée, sudrerie pour laver et mettre le bois, poulailler, citerne, etc., et les terrains sont garnis de jeunes orangers, figuiers et pruniers du Japon; le terrain est bien dessèché, et la maison et les alentours sont en bon état. Le tout d'après un plan à l'endroit de la vente, et la propriété peut être inspectée avec une carte des encanteurs.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans avec 6 0/0 d'intérêt par an, du jour de la vente, en billets à la convenance des parties intéressées, avec les clauses d'assurance, frais d'avocats, et toutes les autres clauses de garantie usuelles, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1891, en outre de son enchère, et fera un dépôt comptant de 10 0/0 sur les lieu

Acte de vente pardevant E. Commagère, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 fév—19 22—mars 1 8 15 21.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ATTENTION, ACHETEURS!

Sites attrayants pour bâtir et propriétés de choix améliorées,

En arrière de l'avenue St-Charles et dans une section qui se développe rapidement, à proximité du chemin coquillé de l'avenue Henry Clay—tous terrains de choix et élevés.

Cottages de résidence, Ecuries, etc.

—AUSSI—

Joli Cottage simple, en bois,

No 440 rue Deuxième près Liberté.

Successions de Louis Wyman et de Charlotte A. F. Wyman, sa femme.

No 28,366—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George G. Friedrichs crieur—Bureau, 177 rue de la Commune.—SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C pour la paroisse d'Orléans, daté le 3 février 1891 et rendu dans les susdites successions, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1.—Encoignure des rues Edmund et Greene.

Neuf certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, connu dans le temps de Burtheville, et désignés par les Nos 10, 11, 12, 13 14 15, 16, 17 et 18 dans l'îlet No 100, sur le plan de Burtheville, fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 23 mai 1849, et déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire. Le dit îlet est borné par les rues St-George, Edmund et Greene, et les lots Nos 10, 11, 12, 13 et 14 se touchent et mesurent chacun 29 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Edmund sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot No 14 forme l'encoignure des rues Edmund et Greene. Les lots Nos 15 à 18 inclusivement se touchent chacun, et les lots 15 et 16 mesurent chacun 30 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Greene, 29 pieds 8 pouces 1 ligne de largeur dans le fond sur 149 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté divisant le lot No 15 des lots No 14, 14 inclusivement, 149 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de division entre les lots Nos 15 et 16, et 149 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 16, adjacent au lot No 17. Et les lots Nos 17 et 18 mesurent chacun 30 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Greene avec une largeur en arrière de 30 pieds, 17 à 29 pieds 8 pouces 11 lignes et au côté No 18 de 29 pieds 8 pouces 2 lignes, par une profondeur de 149 pieds 9 pouces 2 lignes sur la ligne de division de lot No 17 adjacent au lot No 16; 149 pieds 9 pouces sur la ligne de division entre les lots Nos 17 et 18, et 149 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No 18, adjacent à la propriété de Foucher et Cirot.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une gentille résidence en bois couverte en ardoises au coin des rues Edmund et Greene, retirée de trottoir, contenant galerie de façade 3 chambres et cuisine, 2 larges écuries doubles pour vaches et une écurie à l'arrière citerne, hangar, etc. A seulement un îlet de l'avenue Henry Clay et à un îlet et demi de l'avenue St Charles. Cette section se bâtit rapidement avec des maisons de choix. Les terrains se vendront pour construire de moindres.

2.—Coin des rues Edmund et St-George.

Deux certains lots de terre, situés dans le même district et îlet comme il est décrit ci-dessus, désignés comme les lots 5 et 6 se touchant et mesurant chacun 29 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Edmund sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une grande écurie à deux étages, ayant hall, 4 chambres, citerne, etc. Dans un magnifique district qui s'améliore constamment, à seulement deux îlets de la route pavée en Shillinger et s'approchant de l'avenue St-Charles avec un beau chemin coquillé jusqu'à l'avenue Henry Clay. Ces magnifiques terrains se recommandent d'eux-mêmes et sont très recherchés.

3.—Ilet sur l'avenue Henry Clay.

Tout ce certain îlet de terre excepté la portion ayant 90 pieds de face à l'avenue Henry Clay sur 120 pieds de profondeur à la rue Breslau, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans la partie communément connue sous le nom de Burtheville anciennement dans la ville et la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, désigné comme îlet No 108 sur un plan de Burtheville susnommé. Le dit îlet de terre est compris entre l'avenue Henry Clay, les rues Edmund, Victor et Breslau et est subdivisé en 23 lots numérotés de 1 à 23, inclusivement, d'après le dit plan. Les améliorations comprennent une résidence cottage contenant 3 chambres, citerne et une grande écurie en bois contenant 30 pieds et un grand grenier au-dessus. Le tout en bon état et loué à raison de $15 par mois. Cette belle propriété est accessible par le chemin coquillé sur l'avenue Henry Clay et est en dehors des limites des fourrières, la rendant convenable pour une vacherie aussi bien qu'une bonne spéculation pour des profits futurs.

4.—No 440 rue Deuxième, près Liberté.

Le joli cottage en bois et deux lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, Liberté et St-David, désignés par les Nos 12 et 13 sur un plan dressé par C. H. Hedin, ingénieur civil, daté le 20 octobre 1849, faisant partie des archives du bureau de H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville. Lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Deuxième sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage en bois couvert en ardoises, contenant deux chambres proprement tapissées, cuisine, citerne et hangar dans le fond, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité: un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant John G. Ward, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
5 fév—5 6 7 14 21 28 à date.

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage à Alger, No 26 rue Seguin.

Succession de Mme Barbara Facina, née Maltzler.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "D"—No 31,833.

PAR ONORATO & STUART, encanteurs—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division "D" en date du 29 janvier 1891, rendu dans l'affaire de la susdite succession de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cottage résidence en bois No 26 rue Séguin sur la ligne du fond.

Un magasin en bois sur la devanture, et un certain terrain, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No 21, îlet No 14 qui est borné par les rues Séguin, Barthélemy, Villeré et Delaronde, conformément au dit plan de C. A. DeArmas, ingénieur, en date du premier jour de novembre 1885. Le dit lot mesure 34 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Séguin sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces, 7 lignes.

Conditions—Comptant.—Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente. L'acquéreur assumera les taxes exigibles en 1891. Acte de vente pardevant Wm H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur. Voir plan à la Bourse.
1er fév—1 7 14 21 28—mars 7

PREMIER PRIX DE $2,500.

SECOND PRIX DE $500.

Seront payés par le Board de Commissaires du District de Levée d'Orléans pour les meilleurs plans, avec spécifications, pour protéger les Districts dans les limites définies par le Board, contre l'inondation par le Fleuve, le Lac ou les pluies.

Les prix seront décernés le 1er juin 1891.

Les plans couronnés de succès deviendront la propriété du Board.

Le Board se réserve le droit de rejeter chaque plan ou tous.

Pour plus amples détails, s'adresser à
F. J. DREYFOUS, Président,
No 5 Commercial Place, Nlle Orléans.
1er mars—Dim—en 31mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande attraction pour le capital, en propriétés foncières, centrales.

Résidence en brique sur l'avenue St-Charles, avec de grands terrains.

Une rangée de trois résidences rémunérative, coin St-Charles et Erato.

Belle propriété commerciale l'entrepôt "Viola," rue Tchoupitoulas et Constance, entre Julie et St-Joseph.

GRAND MAGASIN,

No 33 rue Decatur, entre Douane et Bienville.

Résidence No 17 Sud Claiborne, entre Gasquet et Commune, et No 146 avenue Cleveland, entre Derbigny et Roman.

VENTE PAR ORDRE DE COUR.

Succession de Robert Carey, Sr

No 30,652—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé dans l'affaire ci-dessus: le 3 février 1891, il sera vendu à l'encan les propriétés foncières de valeur suivantes:

La Résidence Carey.

1° La résidence en briques à deux étages et demi No 352 Avenue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Erato et Thalie. Les terrains sont composés de différents lots et portions de terre désignés par les Nos 5, 6, 7, et mesurent ensemble 84 pieds de face à l'Avenue St-Charles sur 120 pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

La résidence a un grand couloir, salons à arches doubles, galerie dans le fond, etc, à une grande écurie en briques à deux étages. Les terrains sont admirablement arrangés, à le pavage Shillinger des deux côtés de la maison, et toutes les commodités d'une résidence de première classe.

La Rangée de Bâtisses.

2° Un morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Erato et Thalie, désigné par la lettre A, sur un plan de L. M. Pilié, voyer, sous la date du 14 novembre 1874, lequel dit morceau de terre forme le coin des rues St-Charles et Erato, et, d'après le dit plan, mesure, au pied américain, 57 pieds 9 pouces de façade rue St-Charles sur une façade rue Erato de 93 pieds 4 pouces; et une profondeur, de l'autre côté, de 92 pieds 4 pouces; et à l'arrière du dit terrain sur une ligne brisée, s'étendant premièrement de la dite rue Erato et parallèle à la rue St-Charles, et longeant une allée commune de 3 pieds 4 pouces de largeur, une distance de 26 pieds 6 pouces, de là, il s'étend vers la rue St-Charles et parallèlement à la rue Erato, une distance de 2 pieds; de là, il s'étend vers la rue Thalie et parallèlement à la rue St Charles, 19 pieds 3 pouces. Le dit morceau de terre est borné sur une partie de l'arrière, par l'allée commune sus-mentionnée, commune à ce terrain et au terrain B, sur le dit plan et est composé de la plus grande partie des terrains premièrement numérotés 8 et 9 sur un plan du dit carré d'îlet.

Les améliorations comprennent une rangée de maisons doubles à deux étages, Nos 345, 347 et 349 avenue St-Charles.

Le magasin No 33 rue Decatur.

3° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Decatur, ci-devant Levée, Bienville, Douane et Chartres, mesurant 23 pieds 3½ pouces de façade rue Decatur, anciennement Levée, de même à l'arrière, sur 98 pieds 11½ pouces de profondeur, étant borné du côté de la rue Bienville par la propriété anciennement appartenant à Jas. H. Lovejoy, et de l'autre côté, vers la rue Douane par la propriété anciennement appartenant à Pierre Soniat, avec l'usage d'une allée.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à quatre étages No 33 rue Decatur; il est maintenant occupé par J. H. Hennicke. Il est juste au-dessus de la Douane et de la Banque du Peuple, et fait face aux établissements de MM. Pozzi Bros. et Kaufman & Bloch.

L'entrepôt Viola.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Julie, St-Joseph, Constance, et devant Foucher, et Tchoupitoulas. Désigné comme terrain No 1 mesurant 29 pieds 7 2/5 pouces de façade rue Constance, s'élargissant à l'arrière jusqu'à 31 pieds et 11/5 de pouces, sur 89 pieds 10 pouces de profondeur du côté inférieur, et 92 pieds 10 pouces de profondeur du côté supérieur, qui le sépare du terrain No 2.

Quatre terrains avec toutes les bâtisses, etc., dans le Premier district, carré d'îlet borné par les rues Constance, ci-devant Foucher, Tchoupitoulas, Julie et St Joseph, l'un desquels est désigné par le No 20 et mesure, pied anglais, 64 pieds 2 1/2 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 décembre 1862, et déposé pour référence dans le bureau de Théo. Seghers, ancien notaire en cette ville.

Les autres trois terrains sont désignés par les Nos 3, 4, 5 et mesurent chacun, pied anglais, 21 pieds 6 pouces et 1/2 d'une ligne de façade rue Tchoupitoulas, sur 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan de A. Moellhausen, voyer, daté le 2 juin 1841, annexé pour référence à un acte passé pardevant W. Y. Lewis, ancien notaire en cette ville, le 15 juin 1841.

Les améliorations consistent des bâtisses en briques à deux étages Nos 161, 163, 165 et 167 rue Tchoupitoulas, mieux connu comme l'entrepôt Viola.

La bâtisse No 17 rue Sud Claiborne.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Claiborne, Commune, Robertson et Gasquet, désigné comme lot No 8 sur un plan de F. Tourné, sous la date du 31 mars 1854, déposé pour référence en le terrain du shérif de cette paroisse. Le dit terrain mesure 25 pieds de façade rue Claiborne sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, portant le No 17 Sud Claiborne. Elle est retirée de la rue, avec grillage de fer; elle a 11 chambres, une grande écurie à manger, chambre de bain, etc. Dans un des quartiers les plus agréables de la ville, n'est qu'à 10 minutes de marche du centre commercial.

La bâtisse No 146 Avenue Cleveland.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue Cleveland, ci-devant rue Gasquet, Derbigny, Roman et Palmyre, désigné comme terrain No 13 du carré No 24, sur un plan de Louis Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840, déposé pour référence dans le bureau de D. L. McCay, ancien notaire, dans cette ville, lequel dit terrain mesure 27 pieds de façade avenue Cleveland, anciennement rue Gasquet, sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de la résidence en bois à deux étages, avenue Cleveland, 146, à 9 chambres etc.; est près du marché, des églises et des écoles et aisément accessible au commerce.

Ces propriétés sont vendues sujettes à des baux ou loyers qui seront annoncés au moment de la vente ou antérieurement, sur demande, aux encanteurs.

Conditions de la vente.

Un tiers comptant: le reste à crédit de un et deux ans, avec seulement 6 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente. La propriété devant être garantie par hypothèque du vendeur et lien de privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année 1891, et un dépôt de dix pour cent comptant, au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John J. Ward, notaire, No 17 Allée Commerciale.
7fév—7 14 21 28—mars 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et propriété de résidence No 5 rue Front,

Entre les rues Canal et Crossman

—ET—

No 269 rue Howard,

Entre Calliope et Clio.

A L'ENCAN, A CREDIT.

Succession de William F. Walshe.

No 29,725—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans la susdite affaire, le 12 février 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Un terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Front, Crossman et Peters, ci-devant Route publique. Le terrain No 5 du carré No 1 sur un plan de L. H. Pilié, ancien voyer, daté du 20 mai 1848. Le dit terrain mesure 24 pieds 4 pouces 2 lignes de façade rue Front, sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à trois étages No 5 rue Front; il est près des hangars à sucre et de la Raffinerie de Sucre de la Louisiane

2° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Calliope, Howard, Clio et Liberté. Le terrain est le No 12; il mesure 26 pieds de façade rue Howard, sur une profondeur de 157 pieds 9 pouces et 5 lignes du côté parallèle à la rue Clio, et 112 pieds de profondeur du côté parallèle à la rue Calliope de là courant à angle droit; il mesure 14 pieds 6 pouces et 2 1/2 lignes sur la limite du côté de la rue Calliope; de là, à angle droit, 45 pieds 9 pouces 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Liberté et 40 pieds 6 pouces et 2 1/2 lignes de largeur à l'arrière sur la ligne le séparant du terrain No 14.

Les améliorations comprennent le No 269 de la rue Howard, près de la gare du Chemin de fer Jackson.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit représenté par des billets des acquéreurs à leurs ordres et par eux endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour jusqu'à parfait paiement; billets garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété vendue, ensemble avec 5 pour cent honoraires d'avocat, [illegible]

[illegible]

Les actes de vente pardevant John J. Ward, [illegible]

15 fév—[illegible]

AVIS.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN ET RESIDENCE

Coin des rues Constance et Pooyfarré.

Et une propriété rue Constance, entre Pooyfarré et Delord.

A L'ENCAN.

Succession de Mme Ellen Maher, veuve de Denis Maher.

No 32,155—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 4 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date et signé dans l'affaire, le 3 mars 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite; à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pooyfarré, Constance, Delord et Magasin, mesurant 26 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Pooyfarré sur une profondeur de 56 pieds entre lignes parallèles, et ayant l'usage en commun d'une allée dans le fond avec les propriétés qui sont lieux.

Les améliorations consistent en un magasin à deux étages et résidence connu par les Nos 39 et 41 rue Pooyfarré, ayant 10 chambres, corridor et anciennement connu comme "Maher's Grocery."

2° Un autre certain lot ou portion de terre situé dans le même district et îlet que le lot ci-dessus décrit, mesurant 20 pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur de 54 pieds 7 pouces, entre lignes parallèles, ayant l'usage d'une allée sur le côté près de la rue Pooyfarré commun avec les autres lots. Le lot ou portions de terre formant la façade des lots 13 et 14, sur un plan dressé par W. T. Dunbar, 12 novembre 1846, et déposé en l'étude de G. W. Christy, notaire, conformément au plan No 46 du livre des plans No 2 et la dite allée étant une portion des lots ci-dessus décrits et mentionnés.

Les améliorations sur le dit lot de terre consistent d'une résidence en bois à deux étages, ayant cinq chambres, etc., connue par le No 167 rue Constance.

Conditions de la vente—Comptant; les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix de leurs adjudications, toutes les taxes dues et exigibles en 1891, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jno. R. Légier, notaire.
4 mars—4 7 14 21 28—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

CONTENU D'UNE EPICERIE

Marchandises en boîtes.

Réfrigérateur, Boîte à glace, Comptoirs et étagères, etc.—A l'encan.

Succession de Mme Ellen Maher, veuve de Denis Maher.

No 32,155.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "E".

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau: No 17 rue Carondelet.—LUNDI, 16 mars 1891, à 11 heures A. M., au local coin Constance et Pooyfarré, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé dans l'affaire ci-dessus désignée le 3 mars 1891 il sera vendu à l'encan:

Le contenu de l'épicerie consistant en partie de marchandises en boîtes vitrines, réfrigérateur, boîte à glace, comptoirs, etc. Le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
4mars—4 14 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITE VERS LE FLEUVE,

Faisant face au grand débarcadère, rues Water et Tchoupitoulas entre Soraparu et Première.

Cæsar Philippi, syndic, etc., vs les héritiers de Charles Green et als.

No 31,194—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 4 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs. Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans l'affaire ci-dessus, le 16 décembre 1890 et signé le 2 mars 1891 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le lot de terre avec le droit de batture s'il y en a, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Soraparu et Première, désigné par le lettre B et mesurant 46 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 45 pieds 8 pouces de face à la rue Water sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces 1 ligne sur le côté attenant au lot "C" du côté de la rue Première et 97 pieds 7 pouces et 7 lignes sur l'autre côté attenant au lot "A" le plus près de la rue Soraparu, le tout plus ou moins, mesure américaine.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste du prix de la vente à un et deux ans de crédit, en billets du vendeur garanties par des billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garanties par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue.

L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles d'honoraires d'avocats en cas de procès. L'acquéreur assumera en outre du prix de l'adjudication les taxes dues pour les années 1890 et 1891 et devant déposer dix pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire.
3 mars—3 14 21 28—avril 4

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables dans le Premier District.

1—Rue Perdido, entre Miro et Galvez.
2—Coin Johnson et Gravier.
3—Rue Perdido, entre Prieur et Johnson.
4—Rue Gravier, entre Galvez et Miro.
5—Rue Perdido, entre Galvez et Miro.
6—Coin Gravier et Miro.
7—Rue Galvez, entre Gravier et Perdido.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de Remy Klock vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.—No 29,858.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs. Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé, daté le 4 février 1891, nous vendrons la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre et tous les droits, voies, privilèges, et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Miro, Gravier et Galvez, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9. Les dits lots se touchent et les lots 6, 7 et 8 mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles; le lot No 9 forme l'encoignure des rues Perdido et Miro et mesure 27 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur et de face à la rue Miro de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido Gravier, Johnson, Prieur et Bertrand désignés par les Nos 18 et 19. Ces dits lots mesurent comme suit, à savoir: le lot No 18 forme l'encoignure des rues Johnson et Gravier et mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier; même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds et faisant face à la rue Johnson et le No 19 touchant au lot ci-dessus, mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier; même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds.

3° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Perdido et Gravier, désignés par les Nos 8, 9 et 10; lesquels dits lots mesurent chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Perdido et Johnson.

4° Cinq certains lots de terre, ensemble avec les voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Gravier, Miro et Perdido, désignés par les numéros 19, 20, 21, 22 et 23, lesquels terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

5° Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Galvez, Gravier, Perdido et Miro, désigné comme le terrain No 5 et mesurant 29 pieds 10 pouces de façade rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur.

6° Trois terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Gravier, Miro, Perdido et Galvez, désignés comme les terrains 16 17 et 18, et mesurent comme suit: Le terrain No 16, 32 pieds de façade rue Miro, sur 132 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 17 forme le coin des rues Gravier et Miro et mesure 32 pieds 10 pouces et 8 lignes de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Miro. Le terrain No 18 touche au dit terrain No 17 et mesure 24 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7° Trois terrains avec tous les droits, passages, servitudes, privilèges y appartenant, situés dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Gravier, Galvez, Perdido et Miro, désignés par les Nos 30, 31 et 32, lesquels terrains mesurent comme suit: Les Nos de 30 à 32 inclusivement, se touchent, et les Nos 30 et 31 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Galvez sur 132 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur; le terrain No 32 mesure 29 pieds 10 pouces et 7 lignes de façade rue Galvez sur 132 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Tous les terrains ci-dessus amplement décrits dans des plans annexés à la Cour Civile de District dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit. [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI 6 mars 1891, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 22 rue de Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 6 mars—1f

PAR D. E. MORPHY

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 29,164—Cour Civile de District, Division A.
John B. Lallande vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, le VENDREDI, 6 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thomas C. W Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 17 février 1891 et à moi adressé, le tout et séparément, le droit de bail avec le privilège d'achat, acquis par Charles Hemard de la succession de Peter Markey, d'après un acte pardevant James Fahey, notaire, à la date du 9 juin 1886 avec droit de transfert du dit Charles Hemard à John B. Lallande, d'après un acte pardevant M. B. Trist, notaire, à la date du 1er juillet 1886.

Le contrat embrasse quatorze [14] lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Benton, Euphrosine, Liberté et Calliope, moyennant un loyer de cent piastres [$100] par mois, expirant le 20 septembre 1891, avec le privilège et l'option d'acquérir la possession de la dite propriété, à n'importe quel moment pendant la durée du dit bail, pour la somme de vingt mille piastres [$20,000] qui sera payée comme suit: cinq mille piastres [$5,000] comptant, la balance à un, deux, trois et quatre ans de la date d'achat, avec six [6] pour cent d'intérêt par an sur la somme, sujet à toutes les conditions et spécifications du dit bail et transfert.

Conditions.—1° Le presse à coton qui se trouve sur la dite propriété, est, avec ses machines, réservée de cette vente, et jusqu'à l'expiration du dit bail on accordera assez loyer assez pour le transfert ou le déplacement de la dite presse à coton de la propriété.

2° Termes de vente—Comptant avec privilège accordé par le dit bail et contrat, sera assumé par l'acquéreur.

3° Acte de vente pardevant M. Q. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22fév—22 24—mars 3 6

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 364 et 364 1/2 rue Chartres, entre Esplanade et Français.

Propriété de choix dans le Troisième District.

12 lots de terre améliorés, faisant face aux rues Dauphine, Royale et Deslondes.

Succession de George Dietrich.

No 31,935—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 2 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans signé le 16 février 1891, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, les propriétés de valeur suivantes, à savoir:—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Victory, Esplanade et Français, mesurant 45 pieds de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 127 pieds 4 pouces et 6 lignes. Les améliorations consistent d'une maison à deux corps de logis, ayant quatre chambres, deux cabinets et bâtisse dans la cour, avec deux chambres, citerne, lieux d'aisances, etc.

2° Douze certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Deslondes et la ligne de la propriété de la société de la Sainte-Croix; les dits lots sont désignés par les Nos 1 à 12 inclusivement, sur un plan de Pilié à Marcy, daté le 4 mars 1868, et mesurent ensemble 136 pieds 7 pouces et 4 lignes, plus ou moins de face à la rue Royale, 136 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine, 304 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Deslondes et 304 pieds à la rue Deslondes et 3 lignes sur la ligne de la propriété de la Société de la Sainte-Croix.

Les améliorations consistent d'un joli cottage contenant 2 chambres, et une autre bâtisse ayant 3 chambres citerne, lieux d'aisances. Les terrains sont cultivés en verger.

Conditions—La moitié ou plus comptant au gré des acquéreurs et la balance à un an de crédit et portant 8 0/0 d'intérêt par an avec toutes les clauses usuelles et privilège de vendeur. Les acquéreurs assumeront aussi les taxes de l'année 1891.

Les actes de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.
19fév—19 21 28—mars 7 14 21.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence coin avenue St-Charles et la rue Milan.

Résidence cottage et remise sur la rue Milan, touchant la propriété ci-dessus dans le fond.

Succession de Catherine Cronan, décédée, épouse de Robert J. Conelly.

No 31,228—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D".

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur, bureau 159 rue Commune—SAMEDI 14 mars 1891, à midi à la Bourse de l'Hôtel St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 février 1891, dans l'affaire de la succession de Catherine Cronan, décédée, veuve de Robert J. Conelly. Il sera vendu à l'encan:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations, etc., qui s'y trouvent, droits voies privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Pitt Milan et Berlin et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue St-Charles sur une profondeur de 160 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un certain morceau de terre, avec les bâtisses etc., qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, etc. y appartenant, situé dans le même carré ci-dessus décrit, mesurant 50 pieds de façade rue Milan, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant; le reste à un an de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à la parfait paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, avec privilège sur la police d'assurance, avec ce non aliénée; transfert de la police d'assurance de la maison et les améliorations en faveur des billets ou du vendeur ou à leur ordre, avec la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat sur le capital et les intérêts dûs en cas de procès pour leur recouvrement, la clause de la vente sans évaluation pour obtenir paiement des billets ou capital, intérêt et frais; l'acquéreur paiera comptant 10 pour cent du prix d'adjudication au moment de la vente et assumera le paiement des taxes d'Etat de 1891 en sus de prix d'adjudication; aussi la convention et la stipulation que l'omission de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix arrêté dans les quinze jours suivant la date de l'adjudication sera considérée suffisante pour "mettre en défaut" sans autre formalité.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Théodule Buisson, notaire.
6 fév—8 14 21 28—7 14 mars

PAR FERD. SAMUEL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété d'Habitation de valeur,

Située sur le Bayou Barataria,

A environ seize milles de la tête du Canal Harvey.

Succession de Wm. B. Berthoud.

No 745—Vingt-sixième Cour de District Judiciaire dans et pour la Paroisse de Jefferson.

EN VERTU DE ET CONFORMEMENT A un ordre de vente à moi adressé par l'Hon Emile Rost, juge de la Vingt-sixième Cour de District Judiciaire dans et pour la paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane, daté le 26me jour de janvier 1891, dans la succession ci-dessus nommée et numérotée, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, entre les rues Commune et Gravier, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le

SAMEDI, 7 MARS 1891,

à midi, les propriétés décrites ci-après, à savoir:

1° Les deux tiers indivis en actions dans une certaine Plantation sucrière, située dans le district de Barataria, à environ vingt milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant environ 200 arpents de face au bayou Barataria, sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, plus ou moins, bornée sur un côté par le bayou Chaland et sur l'autre côté par un morceau de terre appartenant anciennement à MM. Louis et M. Commagere.

2° Les deux tiers indivis en actions d'un certain morceau de terre contigu au morceau décrit ci-dessus, sur la partie intérieure, et mesurant 100 arpents, plus ou moins, de face au bayou Barataria, sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, plus ou moins, borné sur un côté par le morceau de terre ci-dessus décrit et sur l'autre côté par le bayou Aux Oies.

3° Les deux tiers indivis en actions dans un certain morceau de terre connu sous le nom de "Isle Bonne," situé dans le dit district de Barataria sur le bayou Barataria, en face du morceau de terre nommé en premier lieu ci-dessus, mesurant 25 arpents plus ou moins, de face au dit bayou, avec la profondeur plus rapprochée du lac Ouacha, borné sur un côté par le bayou Dauphin et sur l'autre côté par le bayou Villars.

4° Les deux tiers indivis en actions dans un certain morceau ou portion de terre, situé dans le dit district de Barataria mesurant la moitié d'un arpent de face sur le dit bayou Barataria, borné sur un côté par la terre de Terence Drouet, et sur l'autre côté par celles de J. B. Dautrive, les dits quatre morceaux de terre décrits ayant en tout, 12,000 arpents plus ou moins.

Ensemble avec les deux tiers aussi en actions dans toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La dite vente sera sujette aux droits de Joseph Rathbone & Cie., ainsi qu'il est démontré par un acte passé pardevant T. Wharton Collens, notaire, paroisse d'Orléans, le 27 novembre 1889, enregistré au bureau des hypothèques, paroisse de Jefferson, dans le livre "G," folio 447, et à la livre des Hypothèques No 23, folio 201.

5° Un certain morceau de terre situé sur le bayou Barataria, environ à vingt milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant une profondeur de quatre (4) arpents, plus ou moins, sur la face du dit bayou, et borné sur un côté par le bayou [illegible]

[illegible]

FERD. SAMUEL [illegible]

Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI

[illegible]